

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1964

8 octobre 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	94236	Inter Republic S.A. (SPF)	94234
ADLG S.à r.l.	94234	Invesco European Hotel Real Estate Fund	94235
Advent Mango 4	94236	Kereda S.A.	94228
Advent Mango 5	94233	Logic JV Luxembourg S. à r.l.	94232
Advent Mango 6	94235	Luxonen S.A.	94267
Air Terminal Publicity Luxembourg S.A.	94230	Luxonen S.A.	94235
Bainbridge II Somerfield S.à r.l.	94238	Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l.	94230
Beim Alen Tuurm S.à r.l.	94228	Macquarie Communications Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l.	94231
Beretta Investment S.A.	94259	Mando	94257
Bricourt S.A.	94233	MDU Resources Luxembourg II LLC S.à r.l.	94237
Bricourt S.A.	94227	MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l.	94227
Campus II Holding S.à r.l.	94244	Metalica S.A.	94228
Campus II (Operating) S.à r.l.	94251	Nordenholt S.à r.l.	94272
Career Counsel Europe S.A.	94233	Novator Properties S.à r.l.	94232
Carpo S.à r.l.	94272	Only Keys	94232
COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRES-TATIONS INTERIM Luxembourg (C.E.P. Intérim Luxembourg)	94272	Persia	94226
COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRES-TATIONS INTERIM Luxembourg (C.E.P. Intérim Luxembourg)	94272	Pref Management Company S.A.	94260
Cube Properties S.à r.l.	94232	PRG Subsidiary 1 S.à r.l.	94226
De Agostini S.A. SICAR	94226	Profenêtre S.à r.l.	94237
Deluxx Renewable AG	94228	Punta Canna S.A.	94269
DEVCAP Holdings S.à r.l.	94227	Purp Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.	94237
Electricité Claude Huss S.à r.l.	94233	RE Galaxy III S.à r.l.	94231
European Certification Institute for Experts and Consultants a.s.b.l.	94263	Ristretto Managers S.à r.l.	94226
Family Estate Services S.A.	94230	Sebastian S.A.	94229
Gold Oak	94230	Sidoni S. à r.l.	94227
Hentou S.A.	94231	Sidoni S. à r.l.	94231
HR-Lincqx	94234	Smile Invest Holding S.A.	94229
Immo-Croissance SICAV-FIS	94235	Solid Rock SA	94232
ING RPFi Soparfi A S.à r.l.	94236	TV Holding S.à r.l.	94234
ING RPFi Soparfi A S.à r.l.	94237	Tyco International Finance S.A.	94229
Inter Republic Holdings S.A.	94234	Via Moda Sàrl	94229
		Windsor House (Lux) 2 S.à r.l.	94236

Persia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 55.127.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes
Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2009123926/12.

(090149074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 117.086.

Il y a lieu de considérer les comptes annuels au 31 décembre 2006 préalablement enregistrés et déposé le 25 septembre 2008 sous le numéro LO80142334.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Une version rectifiée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009123887/13.

(090148452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

De Agostini S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.206.

- Le conseil d'administration a été informé du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Alexandre Schmitt, au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009123915/14.

(090148802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Ristretto Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.669.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 8 septembre 2009

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 8 septembre 2009, CMI LUXEMBOURG S.à.R.L. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 140 parts, à TDR Capital Nominees Limited.

Luxembourg, le 17 septembre, 2009.

Pour extrait analytique conforme
Gary May et Jan Willem Overheul
Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009123888/15.

(090148755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.804.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 2 avril 2007:

Le mandat de Solon Director Limited en tant que gérant de la société prend fin avec effet au 4 avril 2007.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009123894/15.

(090148864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.750.

—
1/ En date du 29 octobre 2008, l'associé unique MEIF III Luxembourg Holdings, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination et est devenue MEIF 3 Luxembourg A Holdings, S.à r.l.

2/ En date du 28 mai 2009, l'associé unique MEIF 3 Luxembourg A Holdings, S.à r.l. a transféré son siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009123924/14.

(090148881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Sidoni S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 29, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 111.286.

—
Les comptes annuels au 09/07/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009123925/13.

(090149077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Bricourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 89.616.

—
Mention rectificative du bilan déposé le 06/12/2006, enregistré à Luxembourg le 28/11/2006 sous la référence LSO BW/07774, et accepté au registre sous le N° L060132150.04.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009123821/12.

(090148528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Beim Alen Tuurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7555 Mersch, 5-6, rue Jean Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 68.238.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés en date du 15 juillet 2009 que Monsieur Carlo DOSTERT cède toutes les parts sociales qu'il détient dans la société, soit 250 (deux cent cinquante) parts à Madame Marie-José DOSTERT, qui les accepte.

Après cette cession de parts, Madame Marie-José DOSTERT possède la totalité des parts sociales de la société "BEIM ALEN TUURM S.à.r.l.", soit 500 (cinq cents) parts sociales et en devient par conséquent l'unique associée.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009123839/15.

(090149096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Deluxx Renewable AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.288.

Die Gesellschaft wurde am 26. November 2008 gegründet, gemäß Urkunde vom Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 2980 vom 17. Dezember 2008.

Die Liquidationsbilanz zum 1. September 2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Band C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deluxx Renewable AG, en liquidation volontaire

Unterschrift

Référence de publication: 2009123828/14.

(090148563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Metalica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.889.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE, en qualité de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2009.

Louis FARNETI / Sabatino DI BARTOLOMEO / Norbert MEISCH
/ Francesco ZEPPONI.

Référence de publication: 2009123852/13.

(090149253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEREDA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009123845/12.

(090148447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Smile Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 72.052.

—
Extrait procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE, en qualité de président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2009.

Norbert MEISCH / Francis ROMANO / Laurent WEBER.

Référence de publication: 2009123850/12.

(090149245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Via Moda Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 59.231.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2008

Les associés constatent le changement d'adresse du gérant et des associés. Monsieur Gino TARANTO et Madame Anne Marie PONCIN demeurent ensemble au 25c, rue Albert Thomas à F-54400 LONGWY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gino TARANTO / Madame Anne Marie PONCIN.

Référence de publication: 2009123851/13.

(090149248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

—
Mme Andrea Goodrich, administrateur et administrateur-délégué de la Société, a changé d'adresse.

Elle est désormais domiciliée professionnellement au Freier Platz 10 à Schaffhausen (8200), Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009123853/14.

(090149260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Sebastian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 6, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.892.

—
EXTRAIT

Commissaire aux comptes:

L'assemblée générale du 14 juillet 2009 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes d'AUDIEX, société anonyme ayant son siège social 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg pour une durée qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 pour statuer sur les comptes annuels 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009123840/15.

(090149137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 108.793.

La dénomination de l'associé unique, Macquarie MCG International Limited, avec siège social à Church Street, Hamilton, Bermudes, a changé et est devenue CPPIB Communications Group International Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Référence de publication: 2009123810/12.

(090149610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Family Estate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.032.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°64 du 22 janvier 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Family Estate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2009123838/13.

(090148566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Gold Oak, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.633.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1003 du 23 mai 2006.

Les comptes de liquidation au 31 janvier 2009 et le rapport de l'auditeur à la liquidation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gold Oak, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009123826/14.

(090148562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

ATP Lux, Air Terminal Publicity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.952.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 mai 2009

L'an deux mille neuf, le onze mai, à onze heures, les actionnaires de la société AIR TERMINAL PUBLICITY LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la société de L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis à l'adresse suivante:

- L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg (1^{er} étage).

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009123866/15.

(090149221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Macquarie Communications Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 263.661.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 89.212.

1. La dénomination de l'associé Macquarie Communication Infrastructure Holdings Pty Ltd, avec siège social au 15, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, a changé et est devenue CPPIB Communications Infrastructure Holdings Pty Ltd.

2. La dénomination de l'associé Macquarie Communication Infrastructure Limited, avec siège social au 15, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, a changé et est devenue CPPIB Communications Infrastructure Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Référence de publication: 2009123811/15.

(090149614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Hentou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.511.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 février 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hentou SA tenue en date du 9 février 2007 que la société V.O. Consulting Lux SA, avec siège social à 8 rue Haute à L-4963 Clemency est nommée commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat qui débute avec la vérification des comptes au 31.12.2007 et qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale statutaire de 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009123785/14.

(090149099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Sidoni S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 29, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 111.286.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009123890/13.

(090149083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

RE Galaxy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009123570/12.

(090148687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Solid Rock SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 146.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009123571/12.

(090148693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Only Keys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 99.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 16 septembre 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009123569/13.

(090148454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Cube Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Novator Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 136.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 23 septembre 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009123576/14.

(090148473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Logic JV Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 120.163.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 24 septembre 2009

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 24 septembre 2009, Blue Property One B.V., a transféré toutes ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 10 parts sociales B d'une valeur de 125,- Euros chacune, à la société JER Logic S.à.r.l., demeurante à 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

L'associé de la société, JER Logic S.à.r.l., a été déplacé à son nouveau adresse à 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Luxembourg, 24 septembre 2009. Martin Eckel.

Référence de publication: 2009123561/15.

(090148743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Career Counsel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 96.643.

Je démissionne de ma fonction d'Administrateur A chez Career Counsel Europe S.A., numéro d'immatriculation: B 96643 à partir du 28 septembre 2009.

Veuillez modifier le registre ainsi.

Utrecht, 25 septembre 2009.

Jan Abercrombie
Burt Bacharachstraat 24
3543 DE Utrecht
Pays-Bas

Référence de publication: 2009123560/15.

(090148721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Advent Mango 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 93.269,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.787.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009123594/14.

(090148822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Electricité Claude Huss S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 9A, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 95.813.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009123592/13.

(090148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Bricourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.616.

*Rectificatif du bilan déposé le 16/02/2005, enregistré à Luxembourg le 10/02/2005
sous la référence LSO BB/02509, et accepté au registre sous le N: L050014799.4.*

Le bilan modifié au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009123589/12.

(090148416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55959 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009123588/12.

(090148899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

**Inter Republic S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Inter Republic Holdings S.A.).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 39.821.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56200 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009123587/13.

(090148894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

ADLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 130.097.

EXTRAIT

Le gérant de la Société, Monsieur Christophe Gammal, a changé de domicile. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers à L- 8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2009123547/14.

(090148696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

HR-Lincqx, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 95.900.

Je démissionne de ma fonction d'Administrateur A chez HR-Lincqx SARL, numéro d'immatriculation: B 95900 à partir du 28 Septembre 2009.

Veuillez modifier le registre ainsi.

Utrecht, 25 septembre 2009.

Jan Abercrombie

Burt Bacharachstraat 24

3543 DE Utrecht

Pays-Bas

Référence de publication: 2009123559/15.

(090148720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.872.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 6 mai 2009

Par des résolutions en date du 6 mai 2009, la société Immo-Croissance SICAV-FIS a renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour Immo-Croissance SICAV-FIS

Signature

Référence de publication: 2009123564/15.

(090148859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Advent Mango 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 81.014,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.788.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009123593/14.

(090148824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.664.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009123581/13.

(090148575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 30.541.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009123582/12.

(090148657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Windsor House (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009123583/12.

(090148662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009123579/13.

(090148522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Advent Mango 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.100,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.786.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009123595/14.

(090148818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

ING RPFi Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.350.025,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.289.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund Iberica LP au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009123610/15.

(090148734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

ING RPFi Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.350.025,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.289.

Les comptes consolidés de ING Retail Property Fund Iberica LP au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009123611/15.

(090148739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Purp Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.262.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009123600/14.

(090148801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Profenêtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 19-21, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 142.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 15 septembre 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009123575/13.

(090148466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

MDU Resources Luxembourg II LLC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.264.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009123577/12.

(090148504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Bainbridge II Somerfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.225.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of September,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bainbridge II Properties S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.199,

here represented by Mrs Sylvie Lexa, employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Bainbridge II Somerfield S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Bainbridge II Properties S. à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

General Meeting of partners

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Franck RUJMY, Director, born on February 6, 1971, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 1, Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom, and
 - Mr Ely Michel Ruimy, Director, born on December 31, 1964, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier jour de septembre,

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bainbridge II Properties S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.199,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Bainbridge II Somerfield S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Bainbridge II Properties S. à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Franck RUIMY, Directeur, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, et

- Monsieur Ely Michel RUIMY, Directeur, né le 31 décembre 1964 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume Uni.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36763. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Frank Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009123426/343.

(090148669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Campus II Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.235.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAMPUS II HOLDING CO. LLC, a company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), Delaware 19801, USA, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number 4718569,

here represented by Ms Lucie Orard, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 9, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Campus II Holding S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, CAMPUS II HOLDING CO. LLC represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Heiko PETZOLD, lawyer, born on August 10, 1970, in Berlin-Schöneberg, Germany, professionally residing at Großer Burstah 45, 20457 Hamburg, Germany.
2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CAMPUS II HOLDING CO. LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), Delaware 19801, Etats-Unis,

ici représentée par Melle Lucie Orard, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Campus II Holding S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Campus II Holding Co. LLC représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500.- Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Heiko PETZOLD, avocat, né le 10 août 1970 à Berlin-Schöneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle à Großer Burstah 45, 20457 Hambourg, Allemagne.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, rue d'Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.ORARD, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37901. Reçu soixante quinze Euros (75 Euros)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009123397/359.

(090148770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Campus II (Operating) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.236.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on the eleventh day of September
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Campus II Holding S.à.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

here represented by Ms Lucie Orard, jurist residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Campus II (Operating) S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further, invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, Campus II Holding S.à.r.l., represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Heiko PETZOLD, lawyer, born on August 10 1970 in Berlin-Schöneberg, Germany, professionally residing at Grosser Burtah 45, 20457 Hamburg, Germany.
2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Campus II Holding S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

ici représentée par Melle Lucie Orard, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Campus II (Operating) S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et le gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que se soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Campus II Holding, S.à.r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500.- Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Heiko PETZOLD, avocat, né le 10 août 1970 à Berlin-Schöneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle à Grosser Burstah 45, 20457 Hambourg, Allemagne.
2. Le siège social de la Société est établi à 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.ORARD, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 Septembre 2009. Relation: LAC/2009/37902. Reçu soixante-quinze Euros (75 Euros)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009123396/359.

(090148775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Mando, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.227.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den vierten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Christian WALTER, Consultant, geboren in Groosburgwedel (Deutschland), am 26. Juli 1973, wohnhaft in L-7662 Medernach, 2, Halsbach.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "MANDO".

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdange.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, insbesondere die Beratung von Unternehmen im Bereich personalnaher Dienstleistungen sowie Existenzgründung und Wachstumsphase.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Christian WALTER, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Christian WALTER, vorgeannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-7241 Bereldange, BC-Center S.A., 204, route de Luxembourg. Der Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Kompargent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Christian Walter, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36779. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009123435/102.

(090148694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Beretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.557.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder of September 23rd, 2009

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.019 est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2010 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A et B arrivant à terme lors de l'Assemblée Générale prévue le 2 juin 2009 de

* Monsieur Ugo GUSSALLI BERETTA, Administrateur de catégorie A, Entrepreneur, résidant à I-25063 Gardone Valtrompia, Via Pietro Beretta, 18,

* Monsieur Pietro GUSSALLI BERETTA, Administrateur de catégorie A, Entrepreneur, résidant à I-25063 Gardone Valtrompia, Via Pietro Beretta, 18,

* Monsieur Franco GUSSALLI BERETTA, Administrateur de catégorie A, Entrepreneur, résidant à I-25063 Gardone Valtrompia, Via Pietro Beretta, 18,

* Monsieur Pierfranco RAMPINELLI ROTA, Administrateur de catégorie A, Avocat, résidant en Suisse, CH-6900 Lugano, 16, Via Mazzini,

* Monsieur Carlo SCHLESSER, Administrateur de catégorie B, Diplômé HEC, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Alain RENARD, Administrateur de catégorie B, Employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Administrateur de catégorie B, Diplômé D.E.S.S., résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont automatiquement reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010 approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

- The mandate of the Statutory Auditor of the company ERNST & YOUNG S.A., Liable company with registered office, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with Trade and Company Register of Luxembourg under the number B 88.019 be renewed for a new term of one year until the Annual General Meeting of 2010 approving the financial accounts as at December 31st, 2009.

- The mandates of the Class A and B Directors lapsing at the Annual General Meeting scheduled on June 2nd, 2009 of

* Mr Ugo GUSSALLI BERETTA, Class A Director, Entrepreneur, residing in I-25063 Gardone Valtrompia, Via Pietro Beretta, 18,

* Mr Pietro GUSSALLI BERETTA, Class A Director, Entrepreneur, residing in I-25063 Gardone Valtrompia, Via Pietro Beretta, 18,

* Mr Franco GUSSALLI BERETTA, Class A Director, Entrepreneur, residing in I-25063 Gardone Valtrompia, Via Pietro Beretta, 18,

* Mr Pierfranco RAMPINELLI ROTA, Class A Director, Lawyer, residing in Switzerland, CH-6900 Lugano, 16 Via Mazzini,

* Mr Carlo SCHLESSER, Class B Director, Diplômé HEC, professionally residing in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mr Alain RENARD, Class B Director, private employee, professionally residing in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Mr Jean-Robert BARTOLINI, Class B Director, Diplômé D.E.S.S., professionally residing in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

are automatically re-appointed for new period of one year until the Annual General Meeting of 2010 approving the financial accounts as at December 31st, 2009.

Luxembourg, 23/09/2009.

For true copy

Pour BERETTA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123819/57.

(090149112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of August
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "PREF Management Company S.A.", a société anonyme with registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.692 (the "Company"), incorporated by deed of Me Seckler dated March 17, 2004, published in the Memorial C, number 359 of April 1, 2004.

The meeting was presided by Me Luc COURTOIS, attorney-at-law, residing professionally at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

who appointed as secretary Stephanie DOEBLE, attorney-at-law, residing professionally at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Thelma CARRION, lawyer, residing professionally at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to bring it from its present amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to an amount of two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000.-) by the creation and the issue of fifty thousand (50,000) new shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, without share premium.

2. Subscription for all the fifty thousand (50,000) new shares by British Land European Holding BV paying up these shares by a contribution in cash for an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

3. Amendment of article 5 first paragraph of the articles of association so as to reflect the capital increase.

II. The shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the sixty-two thousand five hundred (62,500) shares representing the whole share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholder has been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to bring it from its present amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to an amount of two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000.-) by the creation and the issue of fifty thousand (50,000) new shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, without share premium.

Subscription and Payment

British Land European Holding BV, here represented by Me Luc COURTOIS, attorney-at-law, residing professionally at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24th August 2009 has declared to subscribe for all fifty thousand (50,000) new shares of the Company, paying up these shares by a contribution of cash of a total amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), without share premium.

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Second resolution

The general meeting decides to amend paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing resolution and read as follows:

"The corporate capital is set at EUR 225,000.- (two hundred twenty-five thousand euro) divided into 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 2., (two euro) each."

Costs

The costs, expenses and remunerations and charges, in any form whatsoever to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at Two Thousand five hundred euro (2.500,-€)

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PREF Management Company S.A.", avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.692 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Seckler en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 359 du 1^{er} avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Luc COURTOIS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Stéphanie DOEBLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Thelma CARRION, juriste, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, sans prime d'émission.

2. Souscription de toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles actions par British Land European Holding BV, par un apport en espèces d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000).

3. Décision de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, sans prime d'émission.

Souscription et Paiement

British Land European Holding BV, ici représenté par Maître Luc COURTOIS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24

août 2009 a déclaré souscrire toutes les cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune par un apport en espèces de cent mille euros (EUR 100.000), sans prime d'émission.

Les actions ont été entièrement souscrites par une contribution en espèces, de sorte qu'un montant de cent mille euros (EUR 100.000) est désormais à la disposition de la Société ainsi que le notaire a pu le certifier en exécutant l'acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente et pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 225.000 (deux cent vingt-cinq mille euros) représenté par 112.500 (cent douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune."

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille cinq cent euros (2.500,-€)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Courtois, Doeble, Thelma Carrion, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2009. Relation: EAC/2009/10333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009123477/145.

(090148889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

EUROCERTICE, European Certification Institute for Experts and Consultants a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 8.083.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 19 juin,

Ont comparu:

Monsieur Didier RICHARD, médecin dentiste
de nationalité française en demande de nationalité luxembourgeoise
domicilié 1, rue des Glacis à L-1628 - Luxembourg

Monsieur Eddy VLEESCHDRAGER, consultant et expert
de nationalité belge

domicilié 122, Boekenberglei à B-2100 - Deurne-Anvers

Monsieur Michel BINARD, ingénieur civil, consultant et expert
de nationalité belge

domicilié 70, avenue de l'Armée à B-1040 - Bruxelles

Monsieur Roland LASTENOUSE, consultant et expert
de nationalité française

domicilié 60, avenue Vanderaey à B-1180 - Bruxelles

Monsieur Alain GRUSON, médecin-biologiste, expert et consultant
de nationalité française

domicilié 17, cours de Verdun à F-62000 - Arras

Monsieur Gilles FROUTE, expert automobile

de nationalité française

domicilié 64bis, rue du Maréchal Leclerc à F-76410 - St Aubain-lez-Elbeuf

Monsieur Jean-Pierre GIELEN, expert interprète

de nationalité belge

domicilié 11, rue de la Houillère à B-4140 - Sprimont

Madame Anne GRUSON, pharmacien-biologiste, expert et consultant

de nationalité française

domiciliée 17, cours de Verdun à F-62000 - Arras

Monsieur Peter BOPP, ingénieur diplômé, expert et consultant

de nationalité allemande

domicilié 3, Ierchenweg à D-61479 - Glashütten

Monsieur François ROCHTUS, ingénieur civil, expert et consultant

de nationalité belge

domicilié 301, Kapellelaan à B-1860 - Meise

Les comparants ayant décidé de constituer par les présentes une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, et par ses statuts (Ci-après les "Statuts"), qui sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé entre les personnes physiques et morales qui adhèrent aux présents statuts ci-après fixés, une association sans but lucratif (a.s.b.l.) dénommée "European Certification Institute for Experts and Consultants" en abrégé "EUROCERTICE". Cette association a pour vocation la certification des experts et des consultants de toutes disciplines et de tout pays. Dans la suite du texte, la présente association est appelée "l'Institut", et est régie par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de l'Institut est situé boulevard Joseph II, n° 2a, à L-1840 Luxembourg. Il pourra être transféré dans un autre lieu par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de rester sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. L'association pourra ouvrir dans les pays européens des succursales par décision du conseil d'administration. Le bureau administratif principal est situé au n°11 de la rue de l'Industrie à B-1000 - Bruxelles.

Art. 3. L'Institut est constitué pour une durée illimitée. Il peut être dissout à tout moment. Les langues de travail sont le français, le néerlandais, l'anglais et l'allemand. Il peut s'intéresser et prêter son concours à toute activité se rapportant directement ou indirectement à son objet. Il peut également poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. L'Institut a pour objet la certification des experts et des consultants selon la norme ISO-EN 17024, afin notamment:

a- de promouvoir des règles de déontologie en matière d'expertise et de consultance telles que définies dans le règlement de l'Institut.

b- de favoriser l'harmonisation qualitative des missions qui leur sont confiées par la voie de la certification à titre personnel.

c- de développer le rôle du consultant et de l'expert dans le cadre du suivi des projets et de la résolution des conflits internationaux judiciaires et privés par la médiation, la conciliation et l'arbitrage. La liste n'est pas limitative.

d- de faciliter la reconnaissance mutuelle en Europe entre les consultants et les experts.

e- d'assurer aux consultants et aux experts le statut, la dignité et l'indépendance de leur profession grâce à la reconnaissance de leurs compétences et à leur certification personnelle.

f- garantir aux tribunaux en Europe des listes d'experts ayant la formation et l'expérience requises.

Titre II. Membres

Art. 5. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre minimum des membres effectifs ne peut être inférieur à 5 (cinq).

Sont membres effectifs:

1 - les membres fondateurs, personnes physiques.

2 - toute personne physique qui, présentée par deux membres effectifs au moins, est admis en cette qualité par décision de l'assemblée générale réunissant les trois quarts des voix présentes ou représentées.

Art. 6. Les membres adhérents sont des personnes physiques ou morales intéressées par les activités de certification des personnes et appelées à financer ou non le fonctionnement de l'Institut. Celles-ci ne participent pas à la gestion de l'Institut pour éviter toute ingérence dans la gestion des dossiers de certification des candidats. Elles n'ont pas droit au vote.

Art. 7. Toute personne qui désire être membre adhérent doit adresser une demande écrite au conseil d'administration. Le candidat accepte lors de son adhésion les statuts, le règlement d'ordre d'intérieur et le code de déontologie.

Le conseil d'administration examine la demande à sa prochaine réunion et décide à la majorité simple de l'adhésion du nouveau membre adhérent. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée. Elle est portée par lettre missive à la connaissance du candidat.

Toute personne non admise ne peut se représenter qu'après une année à compter de la date de la décision du conseil d'administration.

Art. 8. Les membres effectifs sont tenus de verser une cotisation à l'association d'un montant maximum de 25,- EUROS.

Art. 9. La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion ou le décès du membre.

Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment et sans préavis de l'association en adressant par voie de lettre recommandée leur démission au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infractions graves aux statuts ou aux lois de l'honneur et de la bienséance.

Art. 10. Le membre démissionnaire ou exclu, et les ayants droit d'un membre démissionnaire ou décédé, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social de l'Institut.

Titre III. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs et adhérents. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

Art. 12. Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

- 1 - la modification des statuts et le prononcé de la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière;
- 2 - la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3 - l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- 4 - l'exercice de tout autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts.

Art. 13. Les membres effectifs et adhérents sont convoqués aux assemblées générales par le conseil d'administration. Ils peuvent s'y faire représenter par un membre effectif muni d'une procuration écrite.

Les convocations sont faites par lettre missive, télécopie ou courriel, adressées huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale. Elles contiennent l'ordre de jour.

Art. 14. L'assemblée générale doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres effectifs en fait la demande.

De même, toute proposition signée par un nombre de membres effectifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 9 respectivement aux articles 18 à 26 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Ces décisions seront éventuellement portées à la connaissance des tiers intéressés par lettre à la poste après autorisation du conseil d'administration.

Toute modification aux statuts doit être publiée dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 18. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre administrateurs au moins et de dix au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

Le conseil délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente.

Art. 19. La durée du mandat est fixée à six années. En cas de vacances au cours d'un mandat, l'administrateur provisoirement nommé pour y pourvoir, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 20. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un ou deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire général.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice président ou le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 21. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace, est prépondérante.

Art. 22. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'Office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, télégrammes, colis, recommandés, assurés ou non, encaisser tout mandat postal ainsi que toutes assignations ou quittances postales.

Art. 23. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers membre ou non.

Art. 24. Les actes qui engagent l'association autres que ceux de gestion journalière sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, soit par le Président, soit par deux administrateurs, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 25. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat ainsi que des fautes commises dans leur gestion.

Art. 26. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an. Le membre du conseil qui est trois fois de suite, absent sans excuse sera considéré comme démissionnaire.

Titre V. Règlement d'ordre intérieur, Code de déontologie

Art. 27. Un règlement d'ordre intérieur et un Code de Déontologie seront présentés par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Art. 28. Un règlement d'ordre intérieur et un Code de Déontologie seront présentés par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Art. 29. Les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au premier semestre de chaque année.

Art. 30. L'assemblée générale désignera un commissaire chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Il est nommé pour six années et est rééligible.

Art. 31. En cas de dissolution de l'association conforme aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur d'une a.s.b.l. à désigner par l'assemblée générale, dont l'objet social se rapprochera de celui de la présente association.

Ces décisions ainsi que les noms, professions et adresses du ou des liquidateurs seront publiés aux annexes du Mémorial.

Art. 32. Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de s'en référer aux dispositions de la loi régissant les associations sans but lucratif telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2009123450/184.

(090148807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of "LUXONEN S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 30541, incorporated pursuant to a notarial deed on the 23 May 1989, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 September 1989, number 274 (the "Company"). The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 May 2009, number 1071.

The meeting was opened at 4.00 pm with Mr Carsten OPITZ, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mr Enrico MALDIFASSI, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Christina GROSCHE, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the currency of LUXONEN S.A. from USD to SEK and related amendment of article five of the articles of association of LUXONEN S.A.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders initialled *ne varietur*, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That a majority of five million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and forty-seven (5,652,747) out of a total of ten million six hundred and twenty-nine thousand seven hundred and sixty (10,629,760) shares of the Company being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting, representing a majority of five million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and forty-seven (5,652,747) out of a total of ten million six hundred and twenty-nine thousand seven hundred and sixty (10,629,760) shares of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the statement of the chairman and having verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolution with an unanimous vote of all the shares of the Company present or represented at the meeting:

Sole resolution

The general meeting resolved to change the currency of the share capital of the Company from twenty million eight hundred seven thousand eighty two United States Dollars (USD 20,807,082.-) to one hundred sixty million two hundred sixty-two thousand three hundred eighty-seven point sixty-eight Swedish Kroner (SEK 160,262,387.68) on the basis of the USD/SEK foreign exchange rate of 7.7023 of 30 June 2009 and with effect as of 1 July 2009.

The Board of Directors of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, as well as to have all documents and books of the Company changed from USD into SEK.

As a consequence, article five of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred sixty million two hundred sixty-two thousand three hundred eighty-seven point sixty-eight Swedish Kronor (SEK 160,262,387.68) represented by ten million six hundred twenty-nine thousand seven hundred sixty (10,629,760) shares of category "A" without nominal value, carrying one voting right in the general assembly.

The shares of category "A" are in nominative form.

The authorized capital is fixed at four billion six hundred twenty-one million three hundred eighty thousand Swedish Kronor (SEK 4,621,380,000.-) to consist of thirty-seven million five hundred thousand (37,500,000) shares of category "A" without nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution by the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the members of the board signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de "LUXONEN S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 30541, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 septembre 1989, numéro 274 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mai 2009, numéro 1071.

L'assemblée est ouverte à 16:00 heures sous la présidence de Monsieur Carsten OPITZ, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enrico MALDIFASSI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christina GROSCHE, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Changement de la devise de la Société d'USD en SEK et modification y relative de l'article cinq des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la majorité de cinq millions six cent cinquante-deux mille sept cent quarante-sept (5.652.747) actions des dix millions six cent vingt-neuf mille sept cent soixante (10.629.760) actions de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés ont été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant la majorité de cinq millions six cent cinquante-deux mille sept cent quarante-sept (5.652.747) actions des dix millions six cent vingt-neuf mille sept cent soixante (10.629.760) actions de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les dires du président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, a pris la résolution suivante avec l'unanimité des voix des actions de la Société présents ou représentés à la présente assemblée:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de changer la devise du capital social de la Société de vingt millions huit cent sept mille quatre-vingt-deux dollar de US (USD 20.807.082) en cent soixante millions deux cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-sept virgule soixante-huit couronnes suédoises (SEK 160.262.387,68) sur la base de taux de change USD/SEK du 7,7023 du 30 juin 2009 et avec effet au 1^{er} juillet 2009.

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose et de changer tous les livres et documents de la Société.

En conséquence, l'article cinq des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est de cent soixante millions deux cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-sept virgule soixante-huit couronnes suédoises (SEK 160.262.387,68), représenté par dix millions six cent vingt-neuf mille sept cent soixante (10.629.760) actions de catégorie "A", sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions de catégorie "A" sont nominatives

Le capital autorisé est fixé à quatre milliards six cent vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt mille couronnes suédoises (SEK 4.621.380.000) qui sera représenté par trente-sept millions cinq cent mille (37.500.000) actions de la catégorie A, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, E. MALDIFASSI, C. GROSCHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11112. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009123458/149.

(090148656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Punta Canna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.234.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

ONT COMPARU:

1. Monsieur Filipe CARVALHO FARIA, serveur, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.

2. Madame Luisa VICIOSO DE CARVALHO NIEVE, serveuse, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PUNTA CANNA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 5. Le capital social est fixé TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS-CENT-DIX EUROS (310.- Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juillet à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.) Monsieur Filipe CARVALHO FARIA, prédit,	80 actions
2.) Madame Luisa VICIOSO DE CARVALHO NIEVE, prédite,	<u>20 actions</u>
TOTAL: CENT actions	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUROS 7.750) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENTS EUROS (1200.- €)

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Filipe CARVALHO FARIA, serveur, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.
 - Madame Luisa VICIOSO DE CARVALHO NIEVE, serveuse, demeurant à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.
 - Monsieur Venancio Manuel DO CARMO SILVA, administrateur de société, demeurant à L-1713 Luxembourg, 70 rue de Hamm.
- 3) Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration:

Monsieur Filipe CARVALHO FARIA, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.
- 4) Est appelée à la fonction de commissaire: Solutions Comptable et Salaires S.à.r.l, avec siège social à L-3446 Dudelange, 20 rue Mathias Cungs, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 118360.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué, du président du conseil d'administration et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 6) Le siège social de la société est fixé à L-4732 Pétange, 8 rue de l'Eglise.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carvalho Faria; Vicioso de Carvalho Nieve, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10477. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009123452/121.

(090148765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Nordenholt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.221.

Le Bilan abrégé du 11 Juillet 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116656/11.

(090140309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Carpo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.845.

Le Bilan abrégé du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116653/11.

(090140304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRESTATIONS INTERIM Luxembourg (C.E.P. Intérim Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.436.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116919/11.

(090140712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PRESTATIONS INTERIM Luxembourg (C.E.P. Intérim Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.436.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116920/11.

(090140714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.
